



**ELEMENTS DU BAREME 2014
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
tel. : 02 62 48 10 02
✉ mvt2014@ac-reunion.fr

ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON) au 01/09/13	<ul style="list-style-type: none"> ❖x 7 points classe normale ❖x 7 points + 49 hors classe ❖x 7 points + 77 classe exceptionnelle
ANCIENNETE DANS LE POSTE au 01/09/14	❖x 10 points par an + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste
PERSONNELS EN AFFECTATION A CARACTERE PRIORITAIRE JUSTIFIANT UNE VALORISATION (APV) Bonification appliquée pour les établissements classés APV et assimilés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 150 points pour 5 ans ❖ 200 points pour 8 ans et plus ❖ 25 points par an pour sortie anticipée
BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP ET AU TITRE DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 1000 points ou ❖ 100 points
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 51.2 points pour les vœux de type commune (COM), groupe ordonné de communes (GEO) ou ZR ❖ 150.2 points pour les vœux portant sur le DPT, ACA, ZRA, ZRD + 75 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 01/09/2014.
RAPPROCHEMENT RESIDENCE ENFANT	❖ 125 points pour les vœux de type commune (COM), groupe ordonné de communes (GEO) ou ZR, (enfants de moins de 18 ans au 01/09/14)
MESURES DE CARTES SCOLAIRES	❖ 1500 points
BONIFICATION COLLEGES RURAUX ISOLEES Les collèges ruraux isolés : <ul style="list-style-type: none"> - Alsace CORRE - Thérésien CADET - Auguste LACAUSSADE 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 100 points bonification d'entrée ❖ 100 points bonification de sortie à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste